

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le dix décembre deux mille vingt et un à 18h30,

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 34
DATE DE LA CONVOCATION	03/12/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	17/12/2021

OBJET :

**Délégation de service public de l'eau potable sur le territoire de la commune de Gap -
Désignation des représentants au Comité de Suivi**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,
Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M.
Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M.
Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa
FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina
CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ ,
M. Christophe PIERREL , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel
BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Catherine ASSO, Mme Solène FOREST
procuration à M. Alain BLANC, Mme Chiara GENTY procuration à Mme Maryvonne
GRENIER, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Mélissa FOULQUE, M. Bruno PATRON
procuration à M. Daniel GALLAND, Mme Pauline FRABOULET procuration à M. Nicolas
GEIGER, M. Eric GARCIN procuration à M. Christophe PIERREL, Mme Pimprenelle
BUTZBACH procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Absent(s) :

Mme Isabelle DAVID

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Jérôme MAZET,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Sur le territoire de la commune de Gap, la gestion du réseau public de distribution d'eau potable est confiée à l'entreprise VEOLIA dans le cadre d'une délégation de service public qui a pris effet au 1er juillet 2013.

Le contrat de délégation prévoit dans son article 5 l'institution d'un Comité de Suivi afin d'assurer une bonne gouvernance. Ce comité se réunit selon un planning défini en début de chaque année. Le Comité de Suivi est composé de 4 représentants de la collectivité et de 3 représentants du délégataire.

Depuis le 1er janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance exerce la compétence concernant la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable. En application des dispositions de l'article L.5216-5 du CGCT, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a délégué la compétence Eau à la commune de Gap par convention du 21 décembre 2020. Il revient donc à la commune de désigner les membres du Comité de Suivi.

Décision :

Article unique : Il est proposé de désigner des représentants au sein du Comité de Suivi de la délégation de service public de production et de distribution d'eau potable.

M. MARTIN propose : MM. Jean-Pierre MARTIN, Vincent MEDILI, Jean-Louis BROCHIER et Joël REYNIER.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 34

- ABSTENTION(S) : 8

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

MM. Jean-Pierre MARTIN, Vincent MEDILI, Jean-Louis BROCHIER, Joël REYNIER sont désignés pour représenter la ville de Gap au comité de suivi de la délégation de service public de production et de distribution d'eau potable.

Le Maire-Adjoint

Jean-Pierre MARTIN

Transmis en Préfecture le : 21 DEC. 2021

Affiché ou publié le : 21 DEC. 2021